



FICHE DE NUMEROTATION N° 536381-186388

Autorite Contractante:

MINISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE

MARCHE N° 5758/M-2024

MODE DE PASSATION: DEMANDE DE COTATION

APPROUVE LE : _____ par Ordre de Service n° _____

NOTIFIE LE : _____

OBJET: Acquisition de matériels de premier secours dans le cadre de la gestion des inondations pour le compte du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile au profit de la Direction Générale de la Protection Civile

TITULAIRE(S):

DIGITAL SERVICES ET NUMERIQUES MALI (DSN-MALI)- SARL NIF: 086138237C

MONTANT DU MARCHE: 324 441 000 TTC

DELAI D'EXECUTION: 60 jours

FINANCEMENT: BN

Section : 230

Chapitre	Nature
12719600000174000000	645102

Enregistré au Service des Impôts:

DATE DE NUMEROTATION: 2025-01-08 09:45:17.0

DECRET N°2024-0639/PT-RM DU 08 NOVEMBRE 2024

DIRECTION DES FINANCES
ET DU MATERIEL

MARCHE No _____

MODE DE PASSATION : Marché passé après Demande de Cotation, conformément au Décret n°2024-0639/P-RM du 08 novembre 2024 fixant le régime des marchés publics relatifs aux mesures d'urgence en réponse à la crise liée au inondations.

APPROUVE-LE _____

NOTIFIE-LE _____

OBJET : Acquisition de matériels de premier secours dans le cadre de la gestion des inondations pour le compte du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile au profit de la Direction Générale de la Protection Civile.

TITULAIRE : DIGITAL SERVICES ET NUMERIQUES MALI (DSN – MALI) - SARL,
Hamdallaye ACI 2000, en face du palais des sports, NIF :086138237 C; RCCM-Ma-Bko-2015-B-7466,
Compte Bancaire n°: ML 043 01001 00200300137 – 58, ouvert à la BNDA, Tél : 65 96 34 34.

MONTANT : Trois Cent Vingt Quatre Millions Quatre Cent Quarante Un Mille (324 441 000) Francs CFA TTC.

DELAI D'EXECUTION : Soixante (60) Jours

FINANCEMENT : BUDGET NATIONAL, EXERCICE 2024 - 2025,

SECTION : 990/230 ;

CHAPITRE : 12 – 7 – 1960 – 0000 – 174 – 000000 ;

PROGRAMME : 990/0.003 ;

CF : 64 – 5 – 1 – 02.

Bamako, le.....

ENREGISTRE au Service des Impôts

AUX TERMES DU PRÉSENT MARCHÉ, conclu

ENTRE

Le Directeur des Finances et du Matériel du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, d'une part, et **DIGITAL SERVICES ET NUMERIQUES MALI (DSN - MALI) - SARL, Hamdallaye ACI 2000, en face du palais des sports, NIF :086138237 C ; RCCM-Ma-Bko-2015-B-7466, Compte Bancaire n°: ML 043 01001 00200300137 – 58, ouvert à la BNDA, Tél : 98 87 04 04**, d'autre part :

ATTENDU QUE, l'Autorité contractante a fait une demande de cotation **l'acquisition de matériels de premier secours dans le cadre de la gestion des inondations pour le compte du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile au profit de la Direction Générale de la Protection Civile** et a accepté l'offre du Titulaire pour la livraison de ces Fournitures pour un montant de : **Trois Cent Vingt Quatre Millions Quatre Cent Quarante Un Mille (324 441 000) Francs CFA TTC** et dans le délai maximal de soixante (**60**) jours.

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Dans ce Marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.
2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du Marché et être lus et interprétés à ce titre :
 - a) Le présent Formulaire de Marché ;
 - b) La Notification du Marché adressée au Titulaire par l'Autorité contractant ;
 - c) Le devis estimatif ;
 - d) L'offre et les Bordereaux des prix présentés par le Titulaire ;
 - e) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
 - f) Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) ;
 - g) le Bordereau des quantités, Calendrier de livraison ;
 - h) Le Cahier des Clauses techniques particulières (CCTP).
3. Le présent Formulaire de Marché prévaudra sur toute autre pièce constitutive du Marché. En cas de différence entre les pièces constitutives du Marché, ces pièces prévaudront dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.
4. En contrepartie des paiements que l'Autorité contractante doit effectuer au bénéfice du Titulaire, comme cela est indiqué ci-après, le Titulaire convient avec l'Autorité contractante par les présentes de livrer les Fournitures et/ou de réaliser les Services connexes, et de remédier aux défauts de ces Fournitures et/ou Services connexes conformément à tous égards aux dispositions du Marché.
5. L'Autorité contractante convient par la présente de payer au Titulaire, en contrepartie des Fournitures et/ou Services connexes, le montant du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le Marché.
6. Le présent marché ne sera définitif qu'après son approbation par l'autorité compétente comme prévu par le code des marchés publics en vigueur en République du Mali.

EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché ont fait signer le présent document relatif au marché portant sur **l'acquisition de matériels de premier secours dans le cadre de la gestion des inondations pour le compte du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile au profit de la Direction Générale de la Protection Civile** conclu entre le Directeur des Finances et du Matériel du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile et la société **DIGITAL SERVICES ET NUMERIQUES MALI (DSN - MALI) - SARL, Hamdallaye ACI 2000, en face du palais des sports, Tél : 98 87 04 04**, passé après demande de cotation, pour un montant de : **Trois Cent Vingt Quatre Millions Quatre Cent Quarante Un Mille (324 441 000) Francs CFA TTC**, financé par le Budget National, à hauteur de 100 % pour un délai de livraison de soixante (**60**) jours conformément aux lois en vigueur au Mali, le jour et année mentionnées ci-dessous.

Lu et accepté par

**La société DIGITAL SERVICES ET NUMERIQUE
MALI (DSN - MALI) - SARL,**

Bamako, le 29 NOV 2024



Vu par

Le Contrôleur Financier,

Bamako, le 03 DEC 2024

03 DEC 2024

Conclu par

Le Directeur des Finances et du Matériel,



Approuvé par

Le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile,



Bamako, le 06 DEC 2024

ACTE D'ENGAGEMENT

AU : DIRECTION DES FINANCES ET DU MATÉRIEL DU MINISTÈRE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE

Nous, les soussignés attestons que :

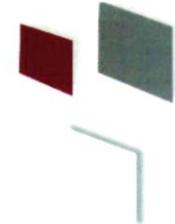
- a) Nous avons examiné le Dossier d'appel d'offres, y compris l'additif/ les additifs No. : **2024-02/DFM-MSPC/2024** ; et n'avons aucune réserve à leur égard ;
- b) Nous nous engageons de fournir conformément au Dossier d'appel d'offres et au calendrier de livraison spécifié dans le Bordereau des quantités, calendrier de livraison et Cahier des Clauses techniques, **l'acquisition de matériels de premiers secours en lot unique** ;
- c) Le prix total de notre offre, hors rabais offerts à l'alinéa (d) ci-après est de : **Lot unique : Trois cent vingt-quatre millions quatre cent quarante et un mille (324 441 000) Francs CFA TTC.**
- d) Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants : **Néant**
- e) Notre offre demeurera valide pendant la période requise à l'alinéa 19.1 des Instructions aux Candidats à compter de la date limite fixée pour la remise des offres à l'alinéa 23.1 des Instructions aux Candidats ; cette offre continuera de nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période ;
- f) Si notre offre est acceptée, nous nous engageons à fournir une garantie de bonne exécution du Marché conformément à la Clause 44 des Instructions aux Candidats et au CCAG ;
- g) Notre candidature, ainsi que tous sous-traitants ou fournisseurs intervenant en rapport avec une quelconque partie du Marché, ne tombent pas sous les conditions d'exclusion de l'alinéa 4.2 des Instructions aux Candidats.
- h) Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt définie à l'alinéa 4.3 des Instructions aux Candidats.
- i) Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché.
- j) Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d'attribution du Marché que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous, jusqu'à ce qu'un marché formel soit établi et signé.

- k) Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre évaluée la moins-disante en fonction des critères exprimés en termes monétaires, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.
- l) Les sommes qui me seront dues par l'exécution du présent contrat feront l'objet de virement au compte bancaire NO ML043 01001 002003000137 58 ouvert au nom de la société DSN MALI - SARL à la BNDA

Nom de la personne signataire : **Monsieur Cheick DENON**
En tant que : **le Directeur Général**



Dûment habilité à signer au nom de : **DSN MALI - SARL**
En date du 10 oct. 24.



CADRE DU DEVIS ESTIMATIF

Objet : Matériel de premiers secours

N°	Désignation	Qté	P. U. FCFA	Montant FCFA
1	Pic Pioche	100	9 000	900 000
2	Pèle	100	8 000	800 000
3	Gant de sauveteur	200	25 000	5 000 000
4	Gilet de Sauvetage	400	170 000	68 000 000
5	Bouée	200	105 000	21 000 000
6	Lot de sauvetage et de protection contre les chutes	100	775 000	77 500 000
7	Brancard simple	100	275 000	27 500 000
8	Brancard à Tenaille	50	915 000	45 750 000
9	Brancard Pliant	50	245 000	12 250 000
10	Matelas Coquille	50	325 000	16 250 000
Somme Totale HT				274 950 000
TVA 18%				49 491 000
Somme Totale TTC				324 441 000

Arrêté le présent devis estimatif à la somme de : **Trois cent vingt-quatre mille quatre cent quarante et un mille Francs CFA (324 441 000).**

Bamako, le 26 Novembre 2024

LE SOUMISSIONNAIRE





BORDEAU DES PRIX UNITAIRES

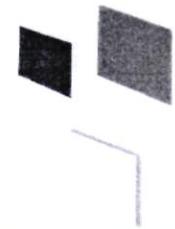
Objet : Matériel de premiers secours

N°	Désignation	Qté	P. U EN CHIFFFRES	P.U EN LETTRES
1	Pic Pioche	100	9 000	Neuf mille
2	Pèle	100	8 000	Huit mille
3	Gant de sauveteur	200	25 000	Vingt-cinq mille
4	Gilet de Sauvetage	400	170 000	Cent soixante-dix mille
5	Bouée	200	105 000	Cent cinq mille
6	Lot de sauvetage et de protection contre les chutes	100	775 000	Sept cent soixantequinze mille
7	Brancard simple	100	275 000	Deux cent soixantequinze mille
8	Brancard à Tenaille	50	915 000	Neuf cent quinze mille
9	Brancard Pliant	50	245 000	Deux cent quarante-cinq mille
10	Matelas Coquille	50	325 000	Trois cent vingt-cinq mille

Bamako, le 26 Novembre 2024

LE SOUMISSIONNAIRE





SPECIFICATION TECHNIQUES

Matériels de premiers secours pour le compte de la DGPC

N°	DESIGNATIONS	Spécifications demandées	Spécifications proposées
1	Pic Pioche	<ul style="list-style-type: none"> • Hache pour interventions professionnelles de Sapeurs-pompiers • Tête forgée en acier haute résistance • Double fonction : hache et pioche pour une grande polyvalence. • Manche en fibre. • Poids : 2,650 kg • Longueur : 900 mm 	 <p>Pratique à pomper 20 grammes avec embout pointu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hache pour interventions professionnelles de Sapeurs-pompiers • Tête forgée en acier haute résistance • Double fonction : hache et pioche pour une grande polyvalence. • Manche en fibre. • Poids : 2,650 kg • Longueur: 900 mm
2	Pèle	Pelle type "sapeur-pompier", manche bois à poignée métallique, couleur rouge.	 <p>Pelle type "sapeur-pompier", Manche bois à poignée métallique, couleur rouge.</p>
3	Gant de sauveteur	<ul style="list-style-type: none"> • Gants d'interventions pompiers pour feux d'espaces naturels • Opérations de sauvetage • Secours routiers. 	 <ul style="list-style-type: none"> • Gants d'interventions pompiers pour feux d'espaces naturels • Opérations de sauvetage • Secours routiers

			Gilet Sauvetage
4	Gilet de Sauvetage	<p>Bandes réfléchissantes Tissu 100 % polyester orange Culotte et sifflet intégrés Sangle à décrochage rapide Mousse et tissu haute visibilité Pour adultes (+ 70 kg) TAILLE L/XL</p>	 <small>Gilet sauvetage Isabel 100 N</small> <p>Equipé de bandes rétroréfléchissantes, d'un sifflet Tissu 100 % polyester orange Culotte et sifflet intégrés Sangle à décrochage rapide Mousse et tissu haute visibilité Pour adultes (+ 70 kg) TAILLE L/XL</p>
5	Bouée	<p>Flottabilité : 14 kg min Poids : 2 kg min Diamètre extérieur : 720 mm min Diamètre intérieur : 410 mm min Epaisseur : 8 cm min</p>	 <p>Bouée couronne de sauvetage Flottabilité : 14,5 kg Poids : 2,7 kg Diamètre extérieur : 740 mm Diamètre intérieur : 430 mm Epaisseur : 8 cm</p>
6	Lot de sauvetage et de protection contre les chutes	<p>1 Sac cargo jaune 40L 1 Harnais Cherokee basic 1 Maillon rapide demi-lune 1 Corde Bandit 12.5 mm - 30 m avec terminaisons cousues + gaine thermo 1 Descendeur en huit Classic 3 Anneaux de sangle Ellipse bleu 0.80 m 3 Anneaux de sangle Ellipse rouge 1.50 m 6 Mousquetons Axxis 1 Poulie Orbit 22 1 Triangle de sauvetage TR-W</p>	 <p>Le LSPCC des sapeurs-pompiers</p> <p>1 Sac cargo jaune 40L 1 Harnais Cherokee basic 1 Maillon rapide demi-lune 1 Corde Bandit 12.5 mm - 30 m avec terminaisons cousues + gaine thermo 1 Descendeur en huit Classic 3 Anneaux de sangle Ellipse bleu 0.80 m 3 Anneaux de sangle Ellipse rouge 1.50 m 6 Mousquetons Axxis 1 Poulie Orbit 22 1 Triangle de sauvetage TR-W</p>

7	Brancard simple	<p>BRANCARD Simple Structure aluminium haute résistance et tissu étanche, ignifugé et anti-fissuration.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cette civière à balancier se plie dans sa longueur et dans sa largeur. - Légère et facile à transporter. - Poids : 4,7 kg. - Dimensions (L x W x H) : 208 x 54,5 x 13,5 cm dépliée ; 105 x 18 x 10 cm pliée. - Charge maximale transportée : 159 kg. - Coloris unique : orange. - Livrée avec sa housse de transport. 	
8	Brancard à Tenaille	<p>Structure aluminium haute résistance</p> <p>Capacité de charge : 180 kg min</p> <p>Longueur ajustable sur 4 niveaux de 162 à 234 cm</p> <p>Dimensions : 162 x 44 x 7 cm</p> <p>Poids : 8 kg</p>	<p>CIVIERE DE RELEVAGE PLASTIQUE</p> <p>Structure aluminium haute résistance</p> <p>Capacité de charge : 180 kg min</p> <p>Longueur ajustable sur 4 niveaux de 162 à 234 cm</p> <p>Dimensions : 162 x 44 x 7 cm</p> <p>Poids : 8 kg</p>
9	Brancard Pliant	<ul style="list-style-type: none"> • Brancard facilement maniable, solide et ayant une structure légère. • Facile à utiliser, ce brancard se replie en 8. • Se plie dans sa largeur et sa longueur sans risque de pincement des doigts. • Il possède une toile plastifiée lavable imperméable et également ignifuge. • Possède une sangle noire pour maintenir le brancard pliable fermé. • Ce brancard est composé de 4 pieds fixes et de 4 	 <ul style="list-style-type: none"> • Brancard facilement maniable, solide et ayant une structure légère. • Facile à utiliser, ce brancard se replie en 8. • Se plie dans sa largeur et sa longueur sans risque de pincement des doigts. • Il possède une toile plastifiée lavable imperméable et également ignifuge.

		poignées antidérapantes noires. <ul style="list-style-type: none"> • Reconnu pour ses qualités de robustesse et durabilité grâce à sa structure en aluminium. • Le stockage peut se faire dans une armoire métallique (en option). • Dispositif médical de classe I. • Non stérile. • Couleur : orange. • Matière de la toile : enduit PVC nylon 500D. • Matière du cadre : aluminium anti-corrosion et anodisé. • Dimensions déplié (L x l x h) : 210 x 52 x 14 cm. • Dimensions plié (L x l x h) : 58 x 13 x 25 cm. • Poids : 6 kg. • Haute résistance. • Charge maximum : 159 kg. 	<ul style="list-style-type: none"> • Possède une sangle noire pour maintenir le brancard pliable fermé. • Ce brancard est composé de 4 pieds fixes et de 4 poignées antidérapantes noires. • Reconnu pour ses qualités de robustesse et durabilité grâce à sa structure en aluminium. • Le stockage peut se faire dans une armoire métallique (en option). • Dispositif médical de classe I. • Non stérile. • Couleur : orange. • Matière de la toile : enduit PVC nylon 500D. • Matière du cadre : aluminium anti-corrosion et anodisé. • Dimensions déplié (L x l x h) : 210 x 52 x 14 cm. • Dimensions plié (L x l x h) : 58 x 13 x 25 cm. • Poids : 6 kg. • Haute résistance. • Charge maximum : 159 kg.
10	Matelas Coquille	Matelas coquille pour adulte Dimension 200*100*3 cm Poids 6kg min Poids en charge 150 kg	Matelas à coquille S'adapte parfaitement à la forme du corps Dimension 200*100*3 cm Poids 6kg min Poids en charge 150 kg Dispose de sangles de maintien, et de poignées latérales

Le Fournisseur



Section V. Cahier des clauses administratives générales (CCAG)

Le Cahier des Clauses Administratives Générales des marchés publics de fournitures s'applique au présent marché.

Section VI. Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

<p>Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) précise le Cahier des clauses administratives générales (CCAG). Lorsqu'il y a contradiction, les clauses ci-après prévalent par rapport aux clauses du CCAG.</p>	
CCAG 1.1 (g)	L'Autorité contractante est : le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile.
CCAG 1.1 (l)	Le lieu de destination finale est : La Direction Générale de la Protection Civile.
CCAG 4.2 (b)	Les termes commerciaux auront la signification prescrite par les Incoterms Version 2010
CCAG 6.1	Les candidats au présent marché peuvent se grouper sous forme de groupements d'entreprises solidaires. Sans objet.
CCAG 8.1	<p>Aux fins de notification, l'adresse de l'Autorité contractante sera :</p> <p>À l'attention de : la Direction des Finances et du matériel du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile sise à Hamdallaye ACI 2000</p> <p>Étage/n° de bureau :</p> <p>Ville : Bamako</p> <p>BP : E4771</p> <p>Pays : Mali</p> <p>Téléphone : 20 22 80 58</p> <p>Télécopie : Sans objet</p> <p>Adresse électronique : sanatal14@yahoo.fr</p>
CCAG 9.1	<i>[Lorsque le droit applicable est autre que le droit malien indiquer ici le droit applicable, sinon ne pas modifier le CCAG.]</i>
CCAG 10.2	<p>[Note : Tout litige sera soumis à la juridiction compétente par défaut. Toutefois, l'Autorité contractante peut insérer une clause compromissoire d'arbitrage, notamment dans l'hypothèse d'un Marché avec un Attributaire ressortissant d'un État non membre de l'UEMOA. Au moment de finaliser le Marché, la clause appropriée sera retenue dans le Marché. La note explicative qui suit doit donc être insérée au titre de la clause 10.6 a) du CCAG dans le document d'appel d'offres.]</p> <p><i>Note explicative à l'intention des candidats : Au moment de la finalisation du marché la clause 10.6 (a) du CCAG sera retenue dans le cas où le Marché est passé avec un soumissionnaire ressortissant d'un État membre de l'UEMOA. Cette disposition sera remplacée par le texte ci-après dans le cas d'un Marché passé avec un Soumissionnaire ressortissant d'un État non membre de l'UEMOA :</i></p> <p><i>« La Clause 10.6 a) du CCAG est modifiée et remplacée par : Si les parties n'ont pas réussi à résoudre leur différend à l'amiable, le litige sera soumis à un tribunal arbitral dans les conditions prévues par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif à l'arbitrage ».</i></p>
CCAG 12.1	<p>Détails concernant les documents d'embarquement et autres documents à fournir par le Titulaire : <i>un connaissancement négociable, un connaissancement maritime non négociable, un connaissancement aérien, un bordereau d'expédition de chemin de fer, un bordereau d'expédition routier, un certificat d'assurance, un certificat de garantie du Fabriquant ou du Titulaire, un certificat d'inspection délivré par une agence d'inspection particulière, des détails relatifs à l'embarquement spécifiés par l'usine du Titulaire</i></p> <p>Les documents ci-dessus sont à recevoir par l'Autorité contractante une semaine au moins avant l'arrivée des fournitures au port ou la date de livraison à destination finale.</p>
CCAG 14.1	<p>Le prix des Fournitures livrées et/ou Services connexes exécutés « est ferme ». Le montant d'un marché à prix ferme est actualisable pour tenir compte des variations de coûts entre la date limite de validité des offres et la date du début de l'exécution du marché, en appliquant au montant d'origine de l'offre la formule d'actualisation ci-après :</p> $P_1 = P_0 (a L_1 / L_0 + b_1 M_1 / M_0)$ <p>dans laquelle:</p> <p>P_1 = Prix actualisé. P_0 = Prix du marché (prix de base). a = pourcentage estimé de l'élément représentant la main-d'œuvre dans le Prix du marché.</p>

	<p>b_i = pourcentage estimé de l'élément (d'indice i) représentant les matières et matériaux dans le Prix du marché.</p> <p>L_0, L_1 = indices du coût de la main-d'œuvre applicables à l'industrie concernée, à la date limite de validité des offres et à la date d'actualisation du prix, respectivement.</p> <p>M_0, M_1 = indices des prix des principaux matériaux de base à la date limite de validité des offres et à la date d'actualisation du prix, respectivement.</p> <p>La somme des éléments a et b_i doit toujours être égale à un (1) dans chaque cas où la formule est utilisée. La date d'actualisation du prix est la date à laquelle la notification d'attribution définitive du marché est effectuée.</p>
CCAG 15.1	<p>Exemples</p> <p>Clause 15.1 du CCAG : La méthode et les conditions de règlement du Titulaire au titre de ce marché sont :</p> <p>Règlement des Fournitures :</p> <p>Le règlement sera effectué comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Règlement de l'Avance : trente (30%)¹ pour cent du prix du Marché sera réglé dans les 30 jours suivant la signature du Marché, contre une demande de paiement, et une garantie bancaire (i) à concurrence de 100% du montant de ladite avance (ii) valable jusqu'à la livraison des Fournitures et (iii) conforme au format type fournie dans le document d'appel d'offres ou à un autre format jugé acceptable par l'Autorité contractante. ii) A l'embarquement : soixante (60) pour cent du prix du Marché des Fournitures embarquées sera réglé par lettre de crédit confirmée et irrévocable ouverte au crédit du Titulaire dans une banque de son pays, contre la fourniture des documents spécifiés à la clause 12 du CCAG. iii) À la réception : le solde de dix (10) pour cent du prix du Marché des Fournitures livrées sera réglé dans les trente (30) jours suivant leur réception, contre une demande de règlement accompagnée d'un procès-verbal de réception émis par l'Autorité contractante.
CCAG 15.4	<p>Le délai au-delà duquel l'Autorité contractante paiera des intérêts moratoires au Titulaire est de soixante (60) jours conformément à l'article 108.6 du CMP.</p> <p>Le dépassement du délai de paiement ouvre sans autre formalité et de plein droit pour le titulaire du marché au paiement d'intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration du délai à un taux fixé par le Ministre chargé des Finances de l'Etat membre dans lequel le marché est exécuté, et qui ne pourra en aucun cas être inférieur au taux d'escompte de la BCEAO augmenté de un point. (Article 108.6 du CMP)</p>
CCAP 16.1	Préciser les impôts, taxes et droits : Le présent marché est conclu en Toutes Taxes Comprises (TTC).
CCAG 17.1	Le montant de la garantie de bonne exécution sera de cinq (5%) pourcent du montant du Marché.
CCAG 17.3	La garantie de bonne exécution sera : une garantie bancaire ou un cautionnement d'une Institution de cautionnement.
CCAG 22.2	L'emballage, le marquage et les documents placés à l'intérieur et à l'extérieur des caisses (le cas échéant) seront : En bonne et due forme.
CCAG 23.1	La valeur assurée devra être de cent dix (110) pourcent de la valeur DDP rendue à destination des fournitures.
CCAG 25.1	Les Inspections et Essais sont : [décrire les types, fréquences, procédures utilisés pour réaliser ces inspections et ces essais]
CCAG 25.2	Les inspections et les essais seront réalisés à la Direction Générale des Douanes
CCAG 26.1	Les pénalités de retard s'élèvent à : un deux mille cinq centième (1/2500 ^{ème}) du montant du marché initial éventuellement modifié ou complété par les avenants intervenus par jour de retard.
CCAG 26.1	Le montant maximum des pénalités de retard sera de : 32 444 100 F CFA.
CCAG 27.5	Le délai de réparation ou de remplacement sera de : 15 jours.

¹Montant maximal autorisé des avances selon l'article 90 de la directive n°04/2005/CM/UEMOA

DECISION N°2024

00034 /MSPC-SG-DFM/

Portant attribution du marché relatif à l'acquisition de matériels de premier secours dans le cadre de la gestion des inondations pour le compte du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile au profit de la Direction Générale de la Protection Civile

LE MINISTRE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux Lois de Finances ;

Vu la Loi n°2023-060 du 22 décembre 2023 portant Loi des Finances pour l'exercice 2024 ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2015-0604/P-RM du 15 septembre, modifié, portant Code des Marchés Publics et des Délégations de Service Public ;

Vu le Décret n°2024-0639/PT-RM du 08 novembre 2024 fixant le régime des marchés publics relatifs aux mesures d'urgence en réponse à la crise liée aux inondations ;

Vu le rapport d'évaluation des offres relatives à l'acquisition de matériels de premier secours dans le cadre de la gestion des inondations pour le compte du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile au profit de la Direction Générale de la Protection Civile,

DECIDE :

Article 1^{er}: Le marché relatif à l'acquisition de matériels de premier secours dans le cadre de la gestion des inondations pour le compte du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile au profit de la Direction Générale de la Protection Civile est attribué à la société DIGITAL SERVICES NUMERIQUES MALI SARL (DSN SARL), pour un montant de **Trois cent vingt-quatre millions quatre cent quarante-un mille (324 441 000) F CFA TTC** et un délai de livraison de **soixante (60) jours**.

Article 2 : Le Directeur des Finances et du Matériel est chargé de l'exécution de la présente Décision qui sera communiquée partout où besoin sera.

Bamako, le 28 NOV 2024

Le ministre,



Général de Division Daoud Aly MOHAMMEDINE

Commandeur de l'Ordre National





28 NOV 2024

Bamako, le

Le Directeur des Finances et du Matériel

A

**Monsieur le Directeur de la Société DIGITAL SERVICES-
ET NUMERIQUES DU MALI (DSN) - SARL, Bamako -
Hamdallaye ACI 2000, Tél : 66 51 88 70.**

N° 2070 - - 35/MSPC-DFM-DAMP

Objet : Demande de Cotation relative à l'acquisition de matériels de premier secours dans le cadre de la gestion des inondations pour le compte du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile au profit de la Direction Générale de la Protection Civile.

- *Notification d'attribution provisoire de marché.*

Pièce jointe : Copie décision n°00934-CPMP-MSPC du 28/11/2024.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que votre société **DIGITAL SERVICES ET NUMERIQUES DU MALI (DSN)-SARL** a été déclarée attributaire provisoire du marché relatif à l'acquisition de matériels de premier secours dans le cadre de la gestion des inondations pour le compte du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile au profit de la Direction Générale de la Protection Civile pour un montant de : **Trois Cent Vingt Quatre Millions Quatre Cent Quarante Un Mille (324 441 000) F CFA TTC** avec un délai livraison de **soixante (60) jours**.

Aussi, je vous demande de bien vouloir approcher dès réception de la présente, la Direction des Finances et du Matériel pour l'établissement des termes du marché y afférent muni des pièces suivantes :

- La carte d'identification fiscale ou sa copie certifiée conforme ;
- L'attestation de l'INPS ou sa copie certifiée conforme ;
- L'attestation de l'OMH ou sa copie certifiée conforme ;
- Le statut de la société.

Je vous prie d'agrérer, **Monsieur le Gérant**, l'expression de ma haute considération.

Ampliations :

MSPC _____ 01P/cr

Archives chrono _____ 02

DCM _____ 01

Le Directeur,

Colonel Moussa DIALLO

Chevalier de l'Ordre National